

Commune de CERVENS
.....
Département de la Haute-Savoie
.....
Arrondissement de Thonon- Les- Bains
.....
République française


Convocation
du 05/10/2023

Nombre de conseillers :
En exercice : --13
Quorum : -----07
Présents : ----09
Absents : -----04
Pouvoirs : -----03
Votants : -----12
VOTE
Pour : -----12
Contre : -----00
Abstentions : --00

Patrimoine communal

Délibération N°2023-40

Délibération Certifiée exécutoire,
Télétransmise
Le : 19/10/2023
Reçue en Préfecture
Le : 19/10/2023
Mise en ligne sur le site de la commune
Le : 19/10/2023
Gil THOMAS, Maire



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023 à 20 H

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CHATEL Christophe/ CHATEAU Baptiste/ PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda.

Procuration(s) : Christophe CHATEL à Gil THOMAS/ Baptiste CHATEAU à Coralie DECOMBARD/ Linda SANDRAL à Serge LEYDIER.

Secrétaire de séance : M. Thibault MASSON

OBJET : Avenant à la promesse de vente de la parcelle communale ZE 605, signée le 26/09/2023.

Le Maire RAPPELLE la délibération du conseil municipal n°2023/38 du 12 septembre 2023 l'autorisant à signer la promesse de vente d'une partie de la parcelle communale sise aux Lanches, cadastrée ZE605 issue de la parcelle ZE276, à Mme Lucie LACROIX, d'une superficie de 4431m².

Il INFORME qu'une superficie de 158m² doit être retirée du ténement qui doit être vendu, celui-ci étant dédié au point propre des Lanches.

VU la promesse de vente signée le 26 septembre 2023 en l'étude de Me HLLARD-MANZI,

VU le nouveau projet de plan de division établi par le cabinet de géomètre COLLOUD le 2 octobre 2023,

VU la délibération du conseil municipal n°2023/39 constatant la désaffectation de la parcelle ZE605 du domaine public et son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant à la promesse de vente signée le 26 septembre 2023 en l'étude de Me Hillard-Manzi, notaire à Thonon-les-Bains.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé après avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE**
 - **DE VENDRE** à Mme Lucie LACROIX ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, la parcelle communale cadastrée section ZE N°605 sise au lieudit « Aux Lanches » à Cervens, d'une superficie de 4273 m² telle qu'elle figure au plan de division établi par le cabinet de géométrie COLLOUD ci-annexé.
 - **D'ACTER** le prix total de vente à Mme Lucie LACROIX, au prix de 200 euros le m² soit un prix total de 854 600 euros (huit-cent cinquante-quatre mille six-cents euros).
- ⇒ **DIT** que les frais de géométrie liés à cette division demeurent à la charge de la commune tandis que les frais notariés seront à la charge de Mme Lacroix ou toute personne physique ou morale se substituant à elle.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à l'acte de promesse de vente signé le 26 septembre 2023 ainsi que l'acte de vente et tous les actes afférents à cette opération, à intervenir en l'étude de Me HILLARD-MANZI, notaire à Thonon les Bains.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thibault MASSON

